

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE BEARDED COLLIE

**Le dimanche 21 septembre 2025
A Wittes (62)**

Club Canin Wittois – Etang de Cohem – 62120 WITTES

Juge : Jean-Pierre LASSELIN

Test de Caractère et Confirmation



RDV DE 9H00 À 11H00

ACTIVITÉS CANINES :

- HOOPER, ÉDUCATION CANINE, SOCIABILITÉ
- TOILETTAGE
- PRÉSENTATION CANINE

LES MEMBRES DU COMITÉ DU BCCF

LES MEMBRES DU



Guy JENNY



Daniel JAY



Marie-Christine BASTARD



Deborah MICHAUX



Patrick MEULEMAN



Marie-Claire MOREY



Annette FRANCOIS



Katia VIGOUREUX



Jean-Marie BLUSSEAU

COMITE

Bienvenue à la Régionale du BCCF dans le Nord de la France

Notre deuxième Régionale 2025 se présente sous les meilleurs auspices. Nous avons souhaité nous rapprocher des Bearded de la Région Hauts de France et globalement vous avez répondu présent. Avec 34 chiens inscrits, mais surtout 13 affixes représentés, c'est déjà une réussite, espérant encore faire mieux la prochaine fois.

Une Régionale n'est pas une exposition au sens stricte du terme. Ce doit d'abord être un lieu de rencontre, d'échanges. Et le Juge présent est là plus pour vous informer, vous expliquer les qualités et défauts de votre chien; je suis sûr que Jean-Pierre LASSELIN saura faire preuve de pédagogie dans ce sens.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Club Canin Wittois qui nous reçoit et sans qui rien n'aurait été possible.

Nos remerciements également au Club Saint Hubert du Nord et à Monsieur Jean Pierre LASSELIN qui examinera votre Bearded aujourd'hui

Je vous souhaite une Excellente Journée

Guy JENNY, Président

Merci à TOUS les BÉNÉVOLES

Une équipe de la région, menée par **Marie-Christine TRINEL**, avec l'aide de **Claude FRANCOIS** et leurs amis ont apporté une aide précieuse à l'organisation de cette RE et ont préparé des jeux en binôme (Maitre et chien), insolites et amusants. Nous espérons que vous serez nombreux à participer.

Un stand de toilettage tenu par une professionnelle **Anaïs RICORDEAU** du salon **ATOUT'POILS** sis à Dijon.

La boutique du BCCF est présente, nous vous invitons à aller y faire un tour

Le « **secrétariat** » est situé à côté de la boutique.

REGIONALE D'ELEVAGE

Jury presenti Conformité au standard : Juge Monsieur Jean-Pierre LASSELIN

LA RE SE TIENDRA à WITTES (62) Club Canin Wittois – Etang de Cohem 62120 WITTES le 21 septembre 2025.

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de la régionale d'élevage est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements pour la RE commenceront à 11h.

COÛLEMENT – Pas de cages prévues sur le site.

SORTIE DES CHIENS – Sortie libre après jugements.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom de l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quelle qu'elle soit est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition. **TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage de peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de trailler la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exclaire le chien à l'extérieur du ring avec tout objet sifflet ou autre gestuelle. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la moti sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour prononcer sur l'acceptation, le refus ou l'envoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens atteints de maladies ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou otitis,
- des chiens monochromes, cryptochromes ou atteints de malformations,
- des chiens visiblement pleurés, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation quelle qu'elle a été. **Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.**

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exposition de chien attaché sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, ils sont soumis au règlement des juges.

Conformément à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compli) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

seront refusés : - a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ; - b) les engagements "au poteau le jour de l'exposition" ; - c) toute modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et restoreri accès à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour de jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition).

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (à récompense dotée être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions des Beautés de leur Pays/Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. avant la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.-J.

BABY – Pour les chiens âgés de plus de 4 mois et moins de 6 mois. PUPPY

– Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 10 mois.

Les deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assé Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe

peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et au C.A.C.S.-J.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe

donne droit à l'attribution du C.A.C.S.-J.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus six chiens de mêmes race et variétés sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'hétérogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place) Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de (minimum) 4 à (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans

une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une

classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – L'engagement, libellé à l'ordre du Bearded Collie Club de France (BCCCF), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire ou mandat postal.

CLÔTURE DE L'ENGAGEMENT : La clôture des engagements est fixée au **7 septembre 2025 à minuit**

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

b) des chiens n'ayant atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements quelle qu'elle corral ne peut avoir admettre et de les non rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens : - (À leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens agressifs
 - b) des chiens refusés par le "Service Vétérinaire"
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS

– Les juges officient sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un juge défilant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge, sans être désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les

jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront "classés" par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

QUALIFICATIFS

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :

EXCELLENT – Ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieuse et présentant un tempérament équilibré, ayant "le la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON – ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts venant, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON – doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT – est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ – Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est non confirmable à cause de raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pourront prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verraient octroyer le qualificatif suivant :

NEUTRE ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originelle du chien ou ses caractéristiques (pupier, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

CAC NE PEUT PAS ETRE ACCORDE EN REGIONALE D'ELEVAGE.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les qualificatifs excellent, très bon, bon, suffisant et disqualifié peuvent être attribués. Seul le qualificatif "Excellent" est pris en compte pour les cotations 3 et 4. Il n'y a pas de classement en Régionale d'Élevage, le juge désigne les 3 chiens les plus représentatifs de la race en mâle et femelle (parmi les classes jeune, intermédiaire, ouverte, travail et vétérinaire), 1 meilleur parmi les classes baby et Puppy mâle ou femelle et 1 meilleur parmi la classe champion mâle ou femelle.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Vous chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des officiers confirmateurs est en vente auprès de l'Union de l'atlas que sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Un minimum exigé pour la confirmation 12 mois et il devra être engagé dans une des classes officielles.

RECLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du BCCF.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendent coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait usage de leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront qualifié l'Exposition avant l'heure fixe.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité en chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en

leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille

d'engagement.

PHOTOGRAPIES – les exposants ne pourront s'opposer à la diffusion par l'organisateur des photographes prises durant la manifestation.

TRES IMPORTANT

Avis aux Exposants résidents à l'Étranger

1- Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2- L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'un mois trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et

moins d'un an, ou qu'un appel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnés les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En

l'absence de ces documents, les chiens seront refusés à l'entrée en France.

3- Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.



Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la Centrale Canine.

Le **BCCF** organise cette **Régionale d'Élevage** dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions de la Centrale Canine.

- Les chiens engagés ou présents sur le site, seront à jour de vaccination CHPL.
- La vente de chiots sera formellement interdite durant la Régionale d'Élevage.

Les chiens ne respectant pas ces points, ou présentant des symptômes de pathologies contagieuses (Parvovirose, toux du chenil...) seront irrévocablement exclus du site de l'exposition. Les frais d'engagements ne seront pas remboursés.

Récapitulatif des options possibles en fonction du qualificatif obtenu

Classe	Qualificatif	CACS / RCACS	Meilleurs Mâle et Femelle	MEILLEUR DE RACE	Cotation
INTERMEDIAIRE	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
OUVERTE	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
TRAVAIL	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
CHAMPION	Excellent	NON	NON	NON	OUI *
JEUNE	Excellent	NON	NON	NON	NON
PUPPY		NON	NON	NON	NON
BABY		NON	NON	NON	NON
VETERAN	Excellent	NON	NON	NON	NON

*Pour les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Mâles et Femelles, seul le qualificatif EXCELLENT sera utilisable pour la cotation.

Informations :

Les confirmations seront effectuées par Jean-Pierre LASSELIN

Guillaume TYTGAT effectuera un jugement parallèle

La vétérinaire sanitaire est **Pauline LABRADOR-CAZUN**

Le responsable bien être est **Guy JENNY**, le Président du BCCF

A l'issu des jugements, une sélection sera effectuée entre tous les mâles puis toutes les femelles afin de désigner les 3 mâles et les 3 femelles les plus représentatifs de la race de cette régionale d'élevage.

A cette occasion une récompense sera offerte à chacun des 6 primés

⚠ Pour les lots d'affixes, de reproducteurs, les paires, les couples, vous devez vous inscrire au secrétariat

Les récompenses :

- 1 coupe aux 3 mâles les plus représentatifs de la race
- 1 coupe aux 3 femelles les plus représentatives de la race
- 1 coupe espoir mâle de moins de 9 mois
- 1 coupe espoir femelle de moins de 9 mois
- 1 trophée au meilleur champion mâle
- 1 trophée à la meilleure championne femelle

TOUS LES EXPOSANTS RECEVRONT UNE MEDAILLE SOUVENIR

Invitation :

Un café de bienvenue et une viennoiserie seront offerts à tous les exposants.

A la pause déjeuner, vous êtes invités, à **un pot offert par le BCCF** et organisé par votre Comité.

LA BOUTIQUE

DU BCCF



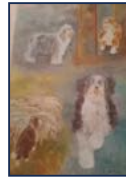
- Les barrettes : 2 € à l'unité
5 € les 3



- Dog's Tennis Ball : 2,5 € le paquet de 3



- Carte vintage : 0,50 €



- Sacs BCCF : 5 €



- Tablier de toiletteage BCCF : 10 € ~~au lieu de 15€~~



- Gobelets BCCF : 1 €



- Bottes : 55 €



- Pochettes BCCF : 8 €



Statistiques des chiens inscrits

1er GROUPE

COLLEY BARBU.....	34
PUPPY MALES.....	De 1 à 4..... 4
JEUNE MALES.....	De 5 à 7..... 3
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 8 à 8..... 1
OUVERTE MALES.....	De 9 à 12..... 4
VETERAN MALES.....	De 13 à 13..... 1
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 14 à 16..... 3
PUPPY FEMELLES.....	De 17 à 18..... 2
JEUNE FEMELLES.....	De 19 à 21..... 3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 22 à 26..... 5
OUVERTE FEMELLES.....	De 27 à 32..... 6
VETERAN FEMELLES.....	De 33 à 34..... 2

Soit 34 chiens inscrits pour 11 classes dans le 1er Groupe

Soit 34 chiens inscrits pour 11 classes à l'exposition de R.E. Bearded Collie - Wittes (62)

JURY

M. LASSELIN Jean-Pierre (31)

Liste des exposants

BASTARD Marie-Christine 13, rue des Roseaux 17420 ST PALAIS SUR MER	17-18-26-32
BIENCOURT Christelle 126, rue de Béthonsart 62690 VILLERS BRULIN	31
BOURGHELLE Marie-Noëlle 55, rue Jean Lutas 59580 ANICHE	12
BULVESTRE Catherine	30
CAGNIART Florine	2-11
CAMUS Delphine 18, route de Rue 80150 CRECY EN PONTTHIEU	27
COLBEAU-COULON Florence 17, rue Gabriel Péri 59494 PETITE FORET	7-13-16
DECONINCK Doriane	8
DETREE Catherine	24
DUBUSSE Isabelle	29
FRANCOIS Claude	10
HEDOUX Lucie	3-15
JACQUET Marie-Pierre 42, route de Landrecies 59720 LOUVROIL	1
LEFEBVRE-DEHOUCK Marie-Agnes	23
MAZIER Virginie 1, rue St Hilaire 08310 JUNIVILLE	19-33
MEULEMAN Patrick et Albane 11, rue Trouvelot 02160 GUYENCOURT	22
PERCQ Jean-Pierre 634 bis, chemin de Goulsou 30120 AVEZE	25
POGNANT Patrick et Pascale 2, route de Rue 80150 CRECY EN PONTTHIEU	6
SERMON Ludo Schavolliestraat 71 1755 GOOIK BELGIQUE	21
STRZELCZYK Margot 1049, rue du Nouveau Jeu 59230 ROSULT	5-9-20
TOUTAIN Laurence	4-14
TRINEL Marie-Christine	28-34

COLLEY BARBU

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre

1 AFTER EIGHT DE LA PETITE JACKOTIERE

LOF : 029465 Tat : 250269592036847 né le 17/03/2025 (BONOBON DE BEARDIE PASSION-ARGENTINA X USCHKA DE L'OUVERN'HAT) Prod. Mme BASTARD Marie-Christine Prop. Mme JACQUET Marie-Pierre

2 ALF A DREAM OF BEAR'D

LOF : 029450 Tat : 250269591946456 né le 27/01/2025 (SPECIMEN A DREAM OF BEAR'D X RESTELLA NUTELLA A DREAM OF BEAR'D) Prod. Mme BIENCOURT Christelle Prop. Mlle CAGNIART Florine

3 ALF FROM MELMAC DES GARDES CHAMPETRE

LOF : 029422 Tat : 250269101158962 né le 03/02/2025 (SIRIUS DES GARDES CHAMPETRE X ARIKO KOYU REGINELLA) Prod. Mlle CAMUS Delphine Prop. Mme HEDOUX Lucie

4 ALL YOU NEED IS LOVE DES GARDES CHAMPETRE

LOF : 029425 Tat : 250269101158963 né le 03/02/2025 (SIRIUS DES GARDES CHAMPETRE X ARIKO KOYU REGINELLA) Prod. Mme CAMUS Delphine Prop. Mme TOUTAIN Laurence

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre

5 BLUMACI VANCOUVER

LOF : 029361 Tat : 250269591377239 né le 04/09/2024 (KELKARY CRUISIN BLUE SKIES AT CORIMIST X FARMARENS HIGH EXPECTATIONS) Prod. Mme STRZELCZYK Margot Prop. Mlle STRZELCZYK Margot

6 VERTIGE D E L'AMOUR DES GARDES CHAMPETRE

LOF : 029299/03723 Tat : 250269611262238 né le 27/07/2024 (MINER'S LAKE WINDSOR X MISS CHANEL DES GARDES CHAMPETRE) Prod. Mme CAMUS Delphine Prop. M. Mme POGNANT Patrick et Pascale

7 VOLTAIRE DES GARDES CHAMPETRE

LOF : 029298 Tat : 250269611262209 né le 08/08/2024 (MINER'S LAKE WINDSOR X ALL STARS SHINE MORAVIAN FURRY BEARDIE) Prod. Mme CAMUS Delphine Prop. Mme COLBEAU-COULON Florence

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre

8 URSUL DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 029253 Tat : 250268780926171 né le 19/10/2023 (LINKIN PARK DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT X POMPADOUR DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mme RAQUET Déborah Prop. Mme DECONINCK Doriane

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre

9 CORIMIST THE SUN KING

KC : AV01637501 Tat : 981000010163371 né le 05/04/2018 (ALISTAIR'S KAISER CHIEF FOR KILTONDALE X CORIMIST SOUL SISTER) Prod. Mmes WHELAN N. / YOUNG J. Prop. Mlle STRZELCZYK Margot

10 NOTHING AS A LOOK DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 027322/03563 Tat : 250268501420573 né le 22/11/2017 ((CH) FIRSTPRIZEBEARS ORLANDO BLOOM X (CH) GODIVA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. M. FRANCOIS Claude

11 SPECIMEN A DREAM OF BEAR'D

LOF : 028477/03668 Tat : 250269699512542 né le 20/10/2021 (DIRTY DANCER VOM WORBLINGER HARD X HELYXIR A DREAM OF BEAR'D) Prod. Mme BIENCOURT Christelle Prop. Mlle CAGNIART Florine

12 UNGARO DE LA BELLE ET LE CLOCHARD

LOF : 029069/03705 Tat : 250268502334803 né le 06/05/2023 (GAELIC-WALLACE DE LA FERMETTE DU JARDIN SAUVAGE X LA BELLE LOLLIPOP A DREAM OF BEAR'D) Prod. Mlle BOURGHELLE Marie-Noëlle Prop. Mlle BOURGHELLE Marie-Noëlle

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**13 LANCELOT DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT**

LOF : 026518/03492 Tat : 250268601066086 né le 26/10/2015 (BEARDMARKED'S SIGHT FOR SORE EYES X I'AM EXCEPTION DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. Mme COLBEAU-COULON Florence

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**14 LET IT BE DU CALITCHUMBELET**

LOF : 029230/03482 Tat : 250269606369409 né le 29/03/2015 ((CH) SAMMARA OVER THE MOON X (CH) BREAKSEA KIND OF MAGIC) Prod. Mme JAOUEN Michelle Prop. Mme TOUTAIN Laurence

15 MARTY-MCFLY DES GARDES CHAMPETRE

LOF : 026686 Tat : 250268501045471 né le 06/07/2016 (ESPECIALLY FOR YOU EVERGREEN X DIAM'S DES GARDES CHAMPETRE) Prod. Mlle CAMUS Delphine Prop. Mme HEDOUX Lucie

16 NIETS NOBILIS DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 026883/03526 Tat : 250268731859079 né le 08/03/2017 (FIRSTPRIZEBEARS ORLANDO BLOOM X FARA FAWCET DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. Mme COLBEAU-COULON Florence

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**17 ANNOUCHKA DE LA PETITE JACKOTIERE**

LOF : 029469 Tat : 250269592036447 née le 17/03/2025 (BONOBON DE BEARDIE PASSION-ARGENTINA X USCHKA DE L'OUVERNAT) Prod. Mme BASTARD Marie-Christine Prop. Mme BASTARD Marie-Christine

18 AU CLAIR-DE-LUNE DE LA PETITE JACKOTIERE

LOF : 029471 Tat : 250269592036560 née le 17/03/2025 (BONOBON DE BEARDIE PASSION-ARGENTINA X USCHKA DE L'OUVERNAT) Prod. Mme BASTARD Marie-Christine Prop. Mme BASTARD Marie-Christine

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**19 BLUMACI VALEUR SURE**

LOF : 029364 Tat : 250269591377229 née le 04/09/2024 (KELKARY CRUISIN BLUE SKIES AT CORIMIST X FARMARENS HIGH EXPECTATIONS) Prod. Mlle STRZELCZYK Margot Prop. Mme MAZIER Virginie

20 BLUMACI VICTORIA BECKHAM

LOF : 029362 Tat : 250269591377744 née le 04/09/2024 (KELKARY CRUISIN BLUE SKIES AT CORIMIST X FARMARENS HIGH EXPECTATIONS) Prod. Mme STRZELCZYK Margot Prop. Mlle STRZELCZYK Margot

21 MERRY SCOTCH BEARS XQUISITE XANTHIPPE

LOSH : 01392398 Tat : 056094400001723 née le 14/09/2024 ((CH) BLOODY LUXURY QUITE STUNNING X (CH) MERRY SCOTCH BEARS URSULA) Prod. M. Mme SERMON Ludo / VANDEN ABBEEL Isabelle Prop. M. Mme SERMON Ludo

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**22 ULTIMA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT**

LOF : 029261/04614 Tat : 250268781016636 née le 26/11/2023 (EDINGLEN IM ON A MISSION X SONATA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. M. Mme MEULEMAN Patrick et Albane

23 UNA NOCHE DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 029260/04627 Tat : 250268781016632 née le 26/11/2023 ((CH) EDINGLEN IM ON A MISSION X SONATA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. Mme LEFEBVRE-DEHOUCK Marie-Agnes

24 UPSIE A DREAM OF BEAR'D

LOF : 029148 Tat : 250269591741937 née le 13/12/2023 (TU ES JASPER DE L'OUVERNAT X SHE IS DE LA FONTAINE DES SCHLITTEURS) Prod. Mme BIENCOURT Christelle Prop. Mme DETREE Catherine

25 VALLEE MYSTERIEUSE DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 029397/04629 Tat : 250268781134482 née le 23/03/2024 (MEMORYLANE A SPIRIT MOVES ME X PICCADILLY CIRCUS DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mme RAQUET Déborah Prop. M. PERCQ Jean-Pierre

26 VERSACE GLITTER DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 029264/04626 Tat : 250268781193705 née le 01/04/2024 (EDINGLEN IM ON A MISSION X ALISTAIR'S GLITTER AND GOLD) Prod. Mme RAQUET Deborah Prop. Mme BASTARD Marie-Christine

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**27 ALL STARS SHINE MORAVIAN FURRY BEARDIE**

LOF : 028639/04510 Tat : 981020000691023 née le 09/12/2020 (NACELNIK OD EMY DESTINOVE X LAISLA BONITA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mme BALANOVA Lucie Prop. Mlle CAMUS Delphine

28 NEELA DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 027055/04398 Tat : 250268600152244 née le 15/06/2017 (BEARDMARKED'S TROLL ON PAROLE X HEART VIXEN DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. Mme TRINEL Marie-Christine

29 SUNDAY DES GARDES CHAMPETRE

LOF : 028338/04520 Tat : 250269100121227 née le 03/05/2021 (WINDSALE INDIGO X IDOL PRETTY DOLL DES GARDES CHAMPETRE) Prod. Mme CAMUS Delphine Prop. Mlle DUBUSSE Isabelle

30 THELMA OF PUREMAGICWOOD

LOF : 028763/04584 Tat : 250269100373843 née le 05/06/2022 (SOUL SENSATION FROM THE FURRY TALES X ORORA OF PUREMAGICWOOD) Prod. Mme ORFILA Cathy Prop. Mme BULVESTRE Catherine

31 L'ORKADE DE LA BELLE ET LE CLOCHARD

LOF : 029074 Tat : 250268502334591 née le 06/05/2023 (GAELIC-WALLACE DE LA FERMETTE DU JARDIN SAUVAGE X LA BELLE LOLLIPOP A DREAM OF BEAR'D) Prod. Mlle BOURGHELLE Marie-Noëlle Prop. Mlle BIENCOURT Christelle

32 USCHKA DE L'OUVERNHAT

LOF : 029075/04597 Tat : 250269591435323 née le 05/05/2023 (RUSTY DE L'OUVERNHAT X JAYME DE L'OUVERNHAT) Prod. M. Mme JAY Daniel / MOREY Marie-Claire Prop. Mme BASTARD Marie-Christine

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. LASSELIN Jean-Pierre**33 INCH-ALLAH DE CHESTER**

LOF : 025524/04217 Tat : 250268731009590 née le 05/05/2013 (TONSARNE MUSIC MAKER X GEMME DE CHESTER) Prod. MM. Mme BERNARDI / CLERC / COPY / MAZIER Prop. Mme MAZIER Virginie

34 NATTY GANN DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT

LOF : 027054/04385 Tat : 250268600152237 née le 15/06/2017 (BEARDMARKED'S TROLL ON PAROLE X HEART VIXEN DES BERGERS DES MILLE ET UNE NUIT) Prod. Mlle RAQUET Déborah Prop. Mme TRINEL Marie-Christine

HAPPY PIZZ

Est sur place pour vous servir :

- ✓ Pizzas salées
- ✓ Pizzas sucrées
- ✓ Boissons chaudes et froides



BCCF Bearded Collie Club de France

2685, route Trégourez -Pont Flaouter
29510 BRIEC

☎ 06 81 61 44 00

✉ bccf.communication@gmail.com

🌐 www.bccf.ovh



Afin d'adhérer au seul club de race **BEARDED COLLIE**
Français reconnu par la Centrale Canine.
Merci de compléter dûment cette fiche.

J'adhère au BCCF Je renouvelle mon adhésion au BCCF – N° d'Adhérent.....

VOUS

Madame Monsieur

VOTRE PARTENAIRE (si adhésion couple)

Madame Monsieur

Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Profession :		Profession :	
Tél. :		Tél. :	
Mail :		Mail :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Parrain :			

Afin de mieux vous connaître,

- Propriétaire de BEARDED COLLIE
- Eleveur
- Si oui, avez-vous un affixe ? – Lequel :
- Etes-vous inscrit dans un club canin :
- Pratiquez-vous une activité canine, si oui laquelle ?

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

TARIFS *

	Renouvellement	Nouvelle Adhésion
<input type="checkbox"/> Membre actif	35 €	40 €
<input type="checkbox"/> Membre couple	40 €	45 €
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	70 €	75 €

* La cotisation porte sur une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre et se règle au cours du 1^{er} trimestre de chaque année civile

Adhérer à une association, c'est défendre une cause qui nous tient à cœur. C'est également contribuer au développement de l'association par la prise de parole lors des assemblées générales ainsi que les participations aux manifestations extérieures : fête, exposition, événement sportif...

Paiement accepté uniquement par chèque et virement
NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT LE PAIEMENT PAR VIREMENT
 Le bulletin dûment complété doit être envoyé par courrier à la
 secrétaire : **Marie-Christine BASTARD**
 13, rue des Roseaux - 17420 St-Palais/Mer
 Ou par courriel au bccf.communication@gmail.com

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
12906	00013	57472815700	47
IBAN		FR76 1290 6000 1357 4728 1570 047	
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT		AGRIFRPP829	

Je suis majeur(e), j'accepte sans réserve que les résultats d'expositions, photos, tests, dépistages de tares de mon ou mes chiens soient diffusés sur tous supports officiels du BCCF. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (disponibles sur le site du BCCF) et m'engage à les respecter.

CONDITION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES : en adhérent au club, vous acceptez que le BCCF mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez le BCCF à communiquer occasionnellement avec vous s'il juge opportun de vous informer des dernières actualités de notre association et ses actions via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le BCCF s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au règlement général de protection des données RGPD 2018 sur la protection des données personnelles. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire

Date

Signature (s)



vivog®

bien-être # performance

Héry
Laboratoires

